

EN BREF...

Des appels d'offres en berne

L'examen des candidatures pour les marchés de rénovation de l'internat et de la chaufferie bois montre que les offres n'ont pas déplacé les foules. Le lot n° 1 concernant la démolition et le gros œuvre fera l'objet d'un nouvel appel d'offres car la Chambre n'a reçu aucune candidature.

Le lot n° 3 pour la charpente et le gros œuvre fera également l'objet d'un nouvel appel car le premier a été déclaré infructueux, de même pour le lot n° 10 "peintures et nettoyages".

L'attribution des lots n° 7 et 8 est reportée en attendant des précisions sur le contenu de l'offre.

Le lot n° 11 "chauffage, sanitaire et ventilation" a été déclaré infructueux et fera l'objet d'un marché négocié avec les quatre entreprises ayant remis une offre.

CFA : de nouvelles formations à venir

Lors de l'assemblée générale de la Chambre de métiers et de l'artisanat, de nouveaux objectifs ont été établis pour le CFA. Parmi ceux-ci, augmenter le niveau de formation. Ainsi, pour la rentrée 2013, un titre Pro de "charpentier ossature bois" a été proposé.

À la rentrée 2014, un bac Pro commerce (avec l'appui potentiel de la CCI), un Brevet Professionnel couverture, une mention complémentaire énergie renouvelable et un brevet de maîtrise menuiserie (en partenariat avec la Chambre de l'Hérault) sont aussi proposés. Enfin, un titre pro de couvreur lauzier est à l'étude.

Côté effectifs, le CFA compte 346 élèves pour l'année 2013-2013.

Métiers

CFA : il manque 52 945 € pour la rentrée prochaine

Le CFA de Mende ouvrira-t-il à la rentrée prochaine ? C'est la question que s'est posée le président de la Chambre de métiers et de l'artisanat de la Lozère, Pierre Murcia. En cause : 52 945 € manquant dans le budget du projet de travaux internat-chaufferie. « Les jeunes ne rentreront que si les travaux sont terminés à la rentrée », a-t-il affirmé lors de l'assemblée générale ordinaire de la Chambre, jeudi 13 juin.

Le problème date de mai. Le rapport de la commission de sécurité a estimé nécessaire la réalisation de travaux supplémentaires sur le projet internat-chaufferie pour un montant de 112 923 €. La Chambre parvient à financer ce montant en partie, mais il lui manque encore 52 945 € qui ont fait l'objet d'une délibération. Le code de l'artisanat donne la possibilité à la Chambre départementale de demander un abondement exceptionnel à la Chambre régionale en cas de travaux exceptionnels et nécessaires, ce qu'elle a fait. Mais le président de la Chambre régionale, André Sylvestre, ne l'a pas entendu de cette oreille : « la Chambre régionale ne paye que ce qu'elle a. Nous savons que la mise en sécurité vous est tombée sur le coin du bec, donc je demanderai, mais je dois vérifier que c'est possible. À la Chambre régionale, nous sommes juste à l'équilibre. Mais il aurait fallu anticiper en amont, voir à l'avance comment on aurait pu financer. » Une réponse qui a eu le don de contrarier l'assistance et le président de la Chambre départementale : « On ne demande pas la lune. On avait besoin de 100 000 € et on n'en demande plus que 50 000 €. Peut-être que je devrais demander à mes collègues de faire un



Le débat a été vif entre les différents membres afin de décider du moyen d'obtenir les 52 000€ manquants.

chèque de 3 000 € chacun et voilà ! Non mais il faut en rire ! ». Xavier Delmas, secrétaire général de la Chambre de métiers et de l'artisanat ajoutait : « Nous avons le droit d'exister au même titre que les autres départements de la région ». Le débat s'envenimant, des solutions potentielles ont été avancées. « On devrait arriver à trouver ces 52 000 € rassurait André Sylvestre. Il faut que vous voyiez avec vos partenaires. Je me tournerai vers la Région et l'État et on devrait trouver. »

Sophie Pantel, vice-présidente du Conseil régional, ouvrait la voie à une solution : « Nous attendions les résultats des appels d'offres pour connaître le coût final. Mais a priori, nous devrions pouvoir aider. »

Les différents acteurs présents ont donc remis leur décision à plus tard.

Solange van der Zwaag

ARTISANAT

Créations dynamiques

Pour 2012, la Chambre de métiers et de l'artisanat a enregistré 156 immatriculations et 181 radiations dont 76 d'office. Au premier trimestre 2013, on comptait 35 immatriculations et en avril, 20 immatriculations dont quatre auto-entrepreneurs.

La Chambre suit également l'association Les schistes lozériens en veillant sur les travaux réalisés dans le cadre du nouveau schéma régional et départemental des carrières.

Salon Artisanature

Le salon Artisanature est en préparation pour les 18, 19 et 20 octobre à la halle Saint-Jean de Mende. Près de 70 exposants sont attendus et devront affirmer leur offre pour le développement durable. Les entreprises intéressées devront se rapprocher de la Chambre de métiers et de l'artisanat.

La régionalisation soumise à la question

La répartition des sommes entre les différentes Chambres de métiers et de l'artisanat a soulevé des questions lors de l'assemblée générale. En cause notamment, le retard dans le versement de la TFCM 2012 (Taxe pour frais de Chambre de métiers). Il reste à la Chambre départementale 185 578 € à percevoir sur les 589 526 € attendus et ce manque accroît ses difficultés. La commission des finances notait que la Lozère a touché 68 % de ce versement alors que les autres départements de la région ont touché de 82 à

86 % de la somme. Xavier Delmas a souligné cette comparaison en ajoutant que la somme perçue par la Lozère est également bien inférieure à celle des départements voisins.

Sur une note plus optimiste, Sophie Pantel a annoncé le lancement d'un schéma régional de développement économique. Dès septembre, des réunions sur le terrain et des rencontres territoriales prendront place pour confronter les enjeux et ensuite établir un programme prenant en compte les besoins des différents départements.

KOSMA
le monde de la mode

Du choix, des marques...

PRÊT À PORTER
HOMME - FEMME - ENFANT
ACCESSOIRES - CHAUSSURES
LINGERIE FÉMININE
LINGE DE MAISON

Lundi

14h - 18h

Du Mardi au Samedi

10h - 12h

14h - 19h

MARVEJOLS

Jusqu'au **MERCREDI 7 AOÛT 19h**

LIQUIDATION TOTALE

Avant Fermeture Définitive - Récépissé n° 7-2013

PAS D'AUTRES DÉMARQUES

Dès le premier jour, jusqu'à :

- 70% - 50%*

* Remise à la caisse, voir conditions en magasin, offre non cumulable